



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question au Gouvernement n° 1653

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre de l'agriculture, je souhaite que vous précisiez la réponse que vous venez de faire à mon collègue Gascher et que j'ai écoutée avec attention.

En effet, le prix du blé enregistre actuellement une hausse record. Au mois de mars, le prix de la tonne était de près de 1 000 francs à Londres et battait un record historique fin avril, à Chicago, en atteignant 1 295 francs. Les productions mondiales de céréales diminuent depuis cinq ans et le déséquilibre entre l'offre et la demande est évalué à 100 millions de tonnes, soit la moitié des exportations mondiales. Dans le même temps, les réserves ne représenteraient que cinquante jours de consommation alors que près d'un milliard d'hommes et de femmes dans le monde continuent à souffrir de la faim.

Face à l'urgence de cette situation, le taux de jachère imposé par la politique agricole commune est toujours de 10 p. 100. De plus, la Commission de Bruxelles, craignant peut-être une pénurie sur le marché intérieur, frappe les exportations d'une taxe de près de 20 p. 100. Monsieur le ministre, pourquoi la Commission interdit-elle de fait à nos agriculteurs de réussir toute vente à l'étranger, et ce au seul profit des Américains ? Il y a un an, le Gouvernement a déjà obtenu une baisse du taux de jachère et nous l'avons salué à cette époque - ce fut une belle victoire. Mais n'est-il pas temps de le réduire encore, de façon significative, voire de le supprimer, au moins jusqu'au retour à une situation mondiale équilibrée ?

Farouche partisan du développement de nos exportations, je ne conçois pas qu'on les pénalise par des taxes, même temporaires. Je sais, monsieur le ministre, combien vous êtes personnellement attaché à un revenu décent pour nos agriculteurs, à une politique agricole fondée sur l'essor de nos produits et de leur vente à l'étranger. Pouvez-vous nous rassurer et nous dire quelles sont, aujourd'hui, au niveau européen, les perspectives de modification de la réglementation du marché des céréales ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, en réponse à la question posée tout à l'heure par M. Gascher, j'ai indiqué que la France se mobilisait pour faire baisser le plus possible le taux de jachère. Mais permettez-moi de ne pas en dire plus pour le moment. Avant d'engager une négociation, il est préférable de ne pas dévoiler toutes ses cartes.

Au sein de l'Union européenne, tout le monde n'est pas du même avis, il faut le dire. Nous allons donc devoir faire preuve de conviction. Deux raisons me paraissent devoir être mises en avant et, en tant que député de l'Oise, vous savez de quoi je veux parler.

D'abord, il s'agit de faire baisser le taux de jachère de manière à pouvoir reorienter davantage la production vers l'alimentation animale. C'est particulièrement important en ce moment.

Ensuite, nous avons des devoirs envers les centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffrent de la faim dans le monde. Par ailleurs, nous ne sommes actuellement pas en état de satisfaire la demande sur les marchés mondiaux.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut supprimer les quotas !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Il est parfaitement illogique d'instituer des taxes à l'exportation alors que nous devons exporter. Nous sommes dans un contexte de concurrence mondiale et si

nous ne sommes pas capables, aujourd'hui et demain, de tenir nos parts de marche, elles seront définitivement perdues au détriment de la vocation exportatrice de la France, que nous ne cessons d'affirmer.
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre de l'agriculture, je souhaite que vous précisiez la réponse que vous venez de faire à mon collègue Gascher et que j'ai écoutée avec attention.

En effet, le prix du blé enregistre actuellement une hausse record. Au mois de mars, le prix de la tonne était de près de 1 000 francs à Londres et battait un record historique fin avril, à Chicago, en atteignant 1 295 francs. Les productions mondiales de céréales diminuent depuis cinq ans et le déséquilibre entre l'offre et la demande est évalué à 100 millions de tonnes, soit la moitié des exportations mondiales. Dans le même temps, les réserves ne représenteraient que cinquante jours de consommation alors que près d'un milliard d'hommes et de femmes dans le monde continuent à souffrir de la faim.

Face à l'urgence de cette situation, le taux de jachère imposé par la politique agricole commune est toujours de 10 p. 100. De plus, la Commission de Bruxelles, craignant peut-être une pénurie sur le marché intérieur, frappe les exportations d'une taxe de près de 20 p. 100. Monsieur le ministre, pourquoi la Commission interdit-elle de fait à nos agriculteurs de réussir toute vente à l'étranger, et ce au seul profit des Américains ? Il y a un an, le Gouvernement a déjà obtenu une baisse du taux de jachère et nous l'avons salué à cette époque - ce fut une belle victoire. Mais n'est-il pas temps de le réduire encore, de façon significative, voire de le supprimer, au moins jusqu'au retour à une situation mondiale équilibrée ?

Farouche partisan du développement de nos exportations, je ne conçois pas qu'on les pénalise par des taxes, même temporaires. Je sais, monsieur le ministre, combien vous êtes personnellement attaché à un revenu décent pour nos agriculteurs, à une politique agricole fondée sur l'essor de nos produits et de leur vente à l'étranger. Pouvez-vous nous rassurer et nous dire quelles sont, aujourd'hui, au niveau européen, les perspectives de modification de la réglementation du marché des céréales ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, en réponse à la question posée tout à l'heure par M. Gascher, j'ai indiqué que la France se mobilisait pour faire baisser le plus possible le taux de jachère. Mais permettez-moi de ne pas en dire plus pour le moment. Avant d'engager une négociation, il est préférable de ne pas dévoiler toutes ses cartes.

Au sein de l'Union européenne, tout le monde n'est pas du même avis, il faut le dire. Nous allons donc devoir faire preuve de conviction. Deux raisons me paraissent devoir être mises en avant et, en tant que député de l'Oise, vous savez de quoi je veux parler.

D'abord, il s'agit de faire baisser le taux de jachère de manière à pouvoir reorienter davantage la production vers l'alimentation animale. C'est particulièrement important en ce moment.

Ensuite, nous avons des devoirs envers les centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffrent de la faim dans le monde. Par ailleurs, nous ne sommes actuellement pas en état de satisfaire la demande sur les marchés mondiaux.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut supprimer les quotas !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Il est parfaitement illogique d'instituer des taxes à l'exportation alors que nous devons exporter. Nous sommes dans un contexte de concurrence mondiale et si nous ne sommes pas capables, aujourd'hui et demain, de tenir nos parts de marche, elles seront définitivement perdues au détriment de la vocation exportatrice de la France, que nous ne cessons d'affirmer.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Dassault Olivier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1653

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mai 1996, page 3328

Réponse publiée le : 23 mai 1996, page 3328

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 mai 1996